

Ajain – conseil municipal – 2 novembre 2020

Sommaire

Désignation du secrétaire de séance.....	2
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2020	2
1. Délibération. Mise à jour du plan de financement extension salle polyvalente.....	3
2. Délibération sur le changement de statut du bureau de poste > Agence postale communale	4
3. Tableau des emplois. Poste de rédacteur.	5
4. Décision modificative budgétaire (Investissement)	5
5. Devis pour réalisation d'une vidéo de recherche d'un médecin.....	6
6. Associations. Demandes de subvention	7
7. Organisation des EDT à l'ALSH, modifications de contrats	7
8. Engagement d'un dossier DETR Cabinet médical.....	7
9. Consultation pour une maîtrise d'œuvre Cabinet médical	9
10. Engagement d'un dossier DETR La Poste / bibliothèque	11
11. Consultation pour une maîtrise d'œuvre Agence postale / bibliothèque	12
11. Dossier DETR vestiaires / stade	14
Questions diverses	15

☛ Compte rendu rédigé par : Mireille Fayard

Appel nominal des membres

Présents :

Conseiller	Présent
Sandrine Cadillon	excusée
Caroline Chevalier	excusée
Isabelle Deville	
Mireille Fayard	
Jean Marie Gallinaro	
Jean Pierre Godefroy	
Laetitia Gouvernaire	
Jacques Laurent	excusé
Christophe Lecossois	excusé
Thomas Marty	
Jean Christophe Maury	
Pascale Tête	
Alain Texier	
Jacqueline Peyrot	excusée
Guy Rouchon	
Valérie AUROY	Secrétaire

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné :
M FAYARD

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :10.....

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2020

Contre : ...0.....

Abstention :0.....

Pour :10.....

1. Délibération. Mise à jour du plan de financement extension salle polyvalente

Lors du conseil municipal du 29 juin dernier, ce projet a fait l'objet d'un premier vote du plan de financement autour de 43 913 € TTC. Depuis cette date, le permis de construire a été déposé par la maîtrise d'œuvre (Spirale 23) et les réponses des entreprises aux consultations de travaux ont toutes été obtenues pour un surcoût d'environ 13 000 € :

RECAPITULATIF DES OFFRES - 19/10/2020			
LOT 1	Maçonnerie - VRD	ent. COTTAZ	22 785,00 €
LOT 2	Charpente - Couverture	ent. ROUSSY - AVIGNON	10 669,10 €
LOT 3	Plâtrerie - Menuiserie	ent. ROUSSY - AVIGNON	5 375,00 €
LOT 4	Electricité	ent. PAROTON	1 492,45 €
LOT 5	Plomberie	ent. REDONDO	1 210,38 €
TOTAL H.T			41 531,93 €
Honoraires architectes 14%			5 814,47 €
TOTAL TRAVAUX et HONORAIRES			47 346,40 €
T.V.A 20%			9 469,28 €
TOTAL T.T.C			56 815,68 €

Il faut ajouter à cela les coûts des contrôles et diagnostics.

- SOCOTEC pour le contrôle technique, pour un montant de 960.00€ TTC
- VERITAS pour la coordination S.P.S, pour un montant de 1782.00€ TTC

Le montant total du projet est donc de 59 557,68 € TTC.

Le plan de financement qu'il est proposé d'adopter est le suivant :

- DETR : 21176.57
- Participation commune : 38381.11

Contre : ...0.....

Abstention :0.....

Pour :10.....

2. Délibération sur le changement de statut du bureau de poste > Agence postale communale

Dans le cadre de l'évolution de notre bureau de poste, dont les horaires d'ouverture et le service ne sont plus suffisants, il est proposé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'entreprise La Poste de passer au statut d'agence postale communale. Le projet qui s'ensuivrait serait la création d'une agence postale communale / bibliothèque municipale, projet dont l'élaboration pourrait se faire en 2021. M. Isabelle Cancalon, responsable du réseau des bureaux autour de Guéret, est venu en mairie le mardi 20/10 pour nous exposer l'état actuel du dispositif (voir point suivant sur le projet DETR).

Projet de délibération

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il a rencontré les responsables de la poste de Guéret, ces derniers ont attiré son attention sur la baisse de fréquentation du bureau de poste. La direction de la Poste a présenté les différentes possibilités offertes à la commune en vue de garder cette activité :

- maintenir le bureau de poste comme actuellement en sachant qu'il risque de ne plus être ouvert qu'au prorata des opérations réellement accomplies,
- agence postale communale avec le recrutement par la commune d'une personne pour assurer les mêmes services qu'au bureau de poste
- relais-poste chez un commerçant mais certaines opérations financières ne pourront plus être faites.

Après avoir pris connaissance de toutes les solutions et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide de créer une agence postale communale dans le bureau de poste déjà existant
- pour ce fait autorise monsieur le maire à recruter avec l'aide de la direction départementale des postes une personne pour assurer ce service à raison de 15h par semaine a minima.
- fixe les jours et horaires d'ouverture de la façon suivante: lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h
- autorise monsieur le maire à signer la convention d'une durée de 9 ans renouvelable avec la poste.

L'aide octroyée par la poste est de 1178€ par mois

Contre : ...0.....

Abstention : ...0.....

Pour :10.....

3. Tableau des emplois. Poste de rédacteur.

PROJET DE DÉLIBÉRATION DE CRÉATION ET/OU SUPPRESSION D'EMPLOI (DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal d'Ajain la création d'un emploi de Rédacteur (grade d'avancement) pour assurer les missions de gestion du service de secrétariat :

- Le rédacteur territorial est chargé de l'instruction des affaires qui lui sont confiées et de la préparation des décisions. Il assure les tâches de gestion administrative et financière, le suivi de la comptabilité et participe à la rédaction des actes juridiques.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal d'Ajain DECIDE :

- la suppression, à compter du 01/12/2020 d'un emploi permanent à temps complet (35h) d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (attention : le poste ne peut être supprimé qu'après la nomination de l'agent sur son nouveau grade)
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35h) de Rédacteur territorial (catégorie B) (grade d'avancement), (attention : la nomination de l'agent sur son nouveau grade ne peut être antérieure à la date de création du poste).

Contre :0...

Abstention :0.....

Pour :10....

4. Décision modificative budgétaire (Investissement)

Des dépenses non prévues d'investissement sont portées à la connaissance du conseil municipal mais ne nécessitent pas de décision modificative du budget.

- Compte 2313 : sondes de chauffage : 1009,74 €
- Compte 2313 : l'extension de la salle polyvalente nécessite un crédit supplémentaire d'environ 13 000 €, mais des crédits prévus pour le vestiaire / stade ne seront pas consommés en 2020 (environ 16 110 €).
- Compte 21 : décorations de Noël : 4374 €, mais des dépenses sont là aussi non exécutées (herse, tables)

5. Devis pour réalisation d'une vidéo de recherche d'un médecin

Contact a été pris pour réaliser une vidéo de recherche d'un médecin auprès de Mr Bertrand Fernandez. Le travail a commencé et un scénario de vidéo a été validé, certaines prises de vue ont même été faites avant le début de ce nouveau confinement. Il vous est proposé de valider ce devis.

Bertrand FERNANDEZ
17, rue des frères Lumière
23000 – Guéret
tel : 0769102880
N° SIRET : 52896304400037

Mairie de Ajain
47 route de Guéret
23380 - Ajain

le 29 Octobre 2020,

DEVIS :

Réalisation d'un document audiovisuel de type clip. Support de communication pour la recherche d'un médecin pour le village d' Ajain (23).

La durée du document est estimée à environ 2 minutes.

Le document sera produit au format FHD 1920x1080 sur support numérique.

Tournage, montage et production du master au format numérique : 1200 Euros

TVA non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts



Contre :0.....
Abstention :0.....
Pour :10.....

6. Associations. Demandes de subvention

Deux demandes de subvention d'associations communales sont étudiées : Compagnie d'un soir (qui a bien présenté son bilan financier, demande de 200 €) et l'US Ajain (qui ne l'a pas fait malheureusement). D'autres demandes, nombreuses, nous sont parvenues récemment (associations extérieures). Il est donc proposé, dans le contexte actuel, de reporter ce vote au prochain conseil afin de pouvoir instruire au mieux ces dossiers lors d'une commission des finances.

Ce point est reporté au prochain conseil municipam

7. Organisation des EDT à l'ALSH, modifications de contrats

Reporté au prochain CM

8. Engagement d'un dossier DETR Cabinet médical

Vous le savez, dans un premier temps on avait pensé à la maison de Gaston Thenaille, située au centre bourg. On avait également pensé à construire.

Pour la maison Thenaille on a demandé une estimation des travaux à réaliser à BEMP. Un cabinet médical au rez de chaussée et des appartements sur les deux étages suivants. Il y a toujours le problème du taxi et pas de possibilités d'extension si nécessaire.

Une évidence le problème de stationnement. Un couple a deux voitures, il faut savoir que le stationnement dans le bourg est déjà un problème, nous envisagions plutôt une construction.

Une visite de la maison de santé à Merlines en Corrèze nous a ouvert les yeux sur la mise en service d'un cabinet médical.

En effet, on ne trouve pas de médecin et on a une coquille vide, on trouve un médecin mais il préfère travailler chez lui comme JL Bernard (cas rare, mais la médecin de Mulhouse donnait la préférence à cette solution, aujourd'hui elle a peut-être évolué), toujours une coquille vide. Un médecin peut très bien s'installer sans nous demander quoi que ce soit.

En commission travaux on optait donc pour ne pas faire de cabinet dans l'immédiat. Si un médecin se présentait, soit JL Bernard loue son cabinet, soit on met en place un cabinet en module transitoire.

- **Estimation de la rénovation de la maison, route de Montluçon.**

**sébastien claveyrolat - architecte -**

19, avenue carnot - 19200 - USSEL / 18, grande rue 23200 aubusson

T / 09 81 79 11 34 - F / 09 81 70 09 24 - P / 06 74 14 34 54 - M/ s.claveyrolat.archi@bbox.fr

Bureau d'Etudes co-traitants

SIGMA INGENIERIE BEMP**CO-TECH**

B.E STRUCTURE

B.E. FLUIDES

ECONOMISTE

AFFAIRE N°PU200701	Maître d'ouvrage :
CREATION D'UNE MAISON DE SANTE et AMENAGEMENT DE LOGEMENTS DANS UN BATIMENT EXISTANT	Commune de AJAIN
« Le Bourg » - route de Montluçon - 23380 - AJAIN	MAIRIE - Le Bourg - 23380 - AJAIN

TABLEAU ESTIMATIF PREVISIONNEL - STADE ETUDE DE FAISABILITE -

valeur OCTOBRE 2020

N° et intitulé du lot	Tx TVA	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
A MAISON MEDICALE (rez de chaussée) 85,00m²	20,00%	100000,00	20000,00	120000,00
DEMOLITIONS BATIMENTS ANNEXES	20,00%	25000,00	5000,00	30000,00
AMENAGEMENT V.R.D. sur parcelle	20,00%	15000,00	3000,00	18000,00
B AMENAGEMENTS LOGEMENTS (etage et combles) (2x86,00m²)	20,00%	190000,00	38000,00	228000,00

TOTAL TRAVAUX HT		330000,00		
TVA	20,00%		66000,00	
TOTAL TRAVAUX TTC				396000,00

nota : ESTIMATION HORS DIAGNOSTIC STRUCTURE, et DIAGNOSTICS AMIANTE, PLOMB, RADON

DIAGNOSTICS (amiante, plomb, radon, etc)	%	20,00%
ETUDES DE SOLS	%	20,00%
HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE	%	20,00%
HONORAIRES BUREAU DE contrôle	%	20,00%
HONORAIRES C.S.P.S	%	20,00%
DIVERS (ass. Dommage-Ouvrage, publication, etc)	%	20,00%

TOTAL "DIAGNOSTICS et ETUDES" HT		0,00		
TVA	20,00%		0,00	
TOTAL "DIAGNOSTICS et ETUDES" TTC				0,00

TOTAL TRAVAUX + "DIAGNOSTICS et ETUDES" HT		330000,00		
TVA	20,00%		66000,00	
TOTAL TRAVAUX + "DIAGNOSTICS et ETUDES" TTC				396000,00

sébastien claveyrolat - architecte -
19, avenue carnot - 19200 - ussel / 18, grande rue - 23200 - aubusson

Et puis les événements arrivent, un médecin vient nous voir samedi dernier mais quand même et alors que l'on va communiquer avec la vidéo et peut-être une banderole sur le pont de « Villechabut » c'est pour trouver un médecin dans les mois à venir. Ce serait dommage de ne pas se mettre sur les rangs avec une demande de DETR dès cette année. Les demandes de DETR, c'est une fois par an en novembre, cette année en décembre, sinon il faut attendre l'année suivante. Admettons que l'on trouve un médecin en janvier, on n'a pas prévu de DETR, donc pas de cabinet, il faut attendre novembre 2021 pour déposer le dossier, accord de subvention en mars avril 2022, début des travaux l'été ou automne suivants ou plus, livraison printemps 2023 au mieux si la covid ne vient pas bousculer cet agenda, on l'a vu avec la passerelle.

Le demande de DETR serait uniquement pour se mettre sur les rangs. Si début mars 2021 juste avant la réunion d'attribution nous n'avons pas de médecin, on retire éventuellement la demande.

Il faut également savoir de quelles aides on pourrait avoir en plus de la DETR (35%).

Dans tous les cas, le cabinet (si on a un médecin) ne sera pas fonctionnel avant début 2022.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :10.....

9. Consultation pour une maîtrise d'œuvre Cabinet médical

Mairie d'Ajain

51 route de Guéret 23380 Ajain

CONSTRUCTION D'UN CABINET MEDICAL

PROGRAMME DE L'OPERATION

Description du projet

La municipalité d'Ajain envisage la construction d'un bâtiment à usage médical, dans le but d'accueillir.

Ce bâtiment sera conçu de sorte à pouvoir évoluer en surfaces de locaux supplémentaires, si besoin, pour accueillir d'autres professionnels de santé (kinésithérapeutes, infirmiers etc...)

Pour ce faire, la commune dispose d'un terrain constructible, situé dans le bourg, référence cadastrale 000AY104, d'une surface de 1093 m² pour une longueur de 47 ml env et une largeur de 23 ml env.

Le projet consisterait en la création d'un cabinet de consultation en médecine générale (env 20 m²) pourvu de placards et de chauffe-eau indépendant, d'une salle d'attente commune (env 15 m²) d'un espace entrée/accueil, d'un local détente/cuisinette/rangement, d'un local archives, de WC P.M.R. « public », d'un WC classique « privé », d'une douche et d'un local technique/chaufferie, l'ensemble estimé à environ 90 m² de SURFACE UTILE.

Le Maître d'ouvrage attache une grande importance à l'isolation thermique et phonique du bâtiment.

Le bourg d'Ajain est desservi en gaz de ville, de ce fait, le chauffage du bâtiment pourra être réalisé par chaudière alimentée en gaz, mais le Maître d'œuvre devra prévoir dans son étude, en option, l'utilisation d'énergie renouvelable, la plus adaptée au projet, tel que P.A.C ou autre et en estimer le surcoût financier ainsi que le bilan estimatif de consommation.

Le projet comprend la construction du bâtiment jusqu'aux travaux de finition, dans le respect des normes d'accessibilité P.M.R et d'incendie, les raccordements aux réseaux (eau, électricité, gaz, téléphone) et leur distribution dans les locaux (y compris distribution des réseaux informatique. Il comprend également l'ameublement complet, ainsi que les aménagements extérieurs : un nombre de places de stationnement de véhicules en adéquation avec l'utilisation des locaux, les clôtures, les voies d'accès et espaces verts.

Phasage de l'opération :

- Etudes premier semestre 2021
- Travaux deuxième semestre 2021

Estimation prévisionnelle des travaux :

160 000 € Hors Taxes et Hors Maîtrise d'Oeuvre

Mission de Maîtrise d'œuvre :

Mission complète

- ESQ Esquisse faisabilité financière
- APS Avant-projet sommaire compris estimation provisoire
- APD Avant-projet définitif compris estimations détaillées par lots
- PRO Plans détaillés, coût prévisionnel, délais
- DPC Dossier permis de construire
- DCE Dossier de consultation des entreprises

- ACT Assistance à la consultation des entreprises, a la passation des marchés de travaux, analyse des offres
- DET Direction de l'exécution des travaux
- OPC Coordination, pilotage du chantier
- VISA Vérification des plans d'exécution des entreprises
- AOR Assistance à la réception des travaux

Documents joints :

- Plan cadastral
- Plan de masse

Documents à fournir lors de la remise des offres :

- Références de réalisations similaires (Cabinet ou maison médicale)
- un phasage décomposé en semaines pour les études : ESQ, APS, APD, PRO, DPC, ACT.

Date limite de remise des offres :

- le mardi 01 décembre 2020 à 17h00

Vote concernant la consultation de la maîtrise d'œuvre

Contre :0.....

Abstention :0.....

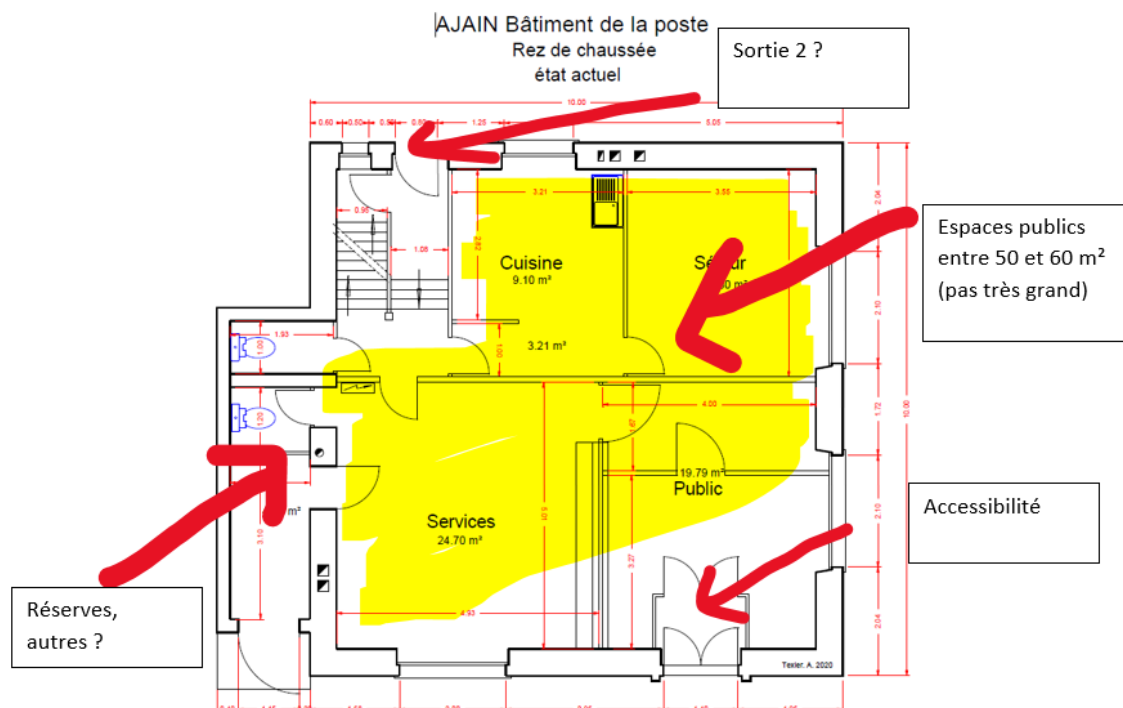
Pour :10.....

10. Engagement d'un dossier DETR La Poste / bibliothèque

Lors de la commission travaux du 7 octobre dernier, il a été décidé d'avancer le projet de changement de statut du bureau de poste en agence postale communale / bibliothèque. Il s'agirait de signer avec la Poste un bail de 9 ans renouvelable. Après réalisation d'une enquête de besoins et élaboration d'un projet (périmètre de l'activité), les prochaines étapes pourraient être :

- Transmission de la demande officielle de changement de statut et attente de la 1^{ère} CDDPT de 2021 vers février qui statuera sur notre demande puis constitution d'un comité de pilotage avec La Poste, la BMI.
- Construction du plan de financement à partir de ce premier dossier DETR 2020 à déposer le plus rapidement (1^{er} décembre). Les financements complémentaires pourraient concerner le Département (Booster), Région, DRAC. La Poste peut intervenir au titre de l'investissement jusqu'à 30 000 €.

Le bâtiment serait rénové au niveau du RDC (env. 87 m²) et abriterait un point poste, une bibliothèque municipale (réseau BMI), un espace de travail. Les principaux éléments de travaux ont été abordés lors de la commission travaux du 28 octobre.



En ce qui concerne le cabinet médical, Guy ROUCHON préférerait que l'on ne prévoit, pour le moment, qu'un seul cabinet de consultation.

Délibération pour engagement d'un dossier DETR

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :10.....

11. Consultation pour une maîtrise d'œuvre Agence postale / bibliothèque

Réhabilitation des locaux de la poste d'Ajain

PROGRAMME DE L'OPERATION

Description du projet

Le projet concerne la rénovation du rez de chaussée du bâtiment de la poste actuelle, en aménageant un espace « Agence Postale » et une bibliothèque

municipale. La totalité du rez de chaussée, hormis la cage d'escalier desservant l'étage, sera utilisé pour cette création (87 m²).

Les besoins pour cet aménagement sont :

- Pour l'agence postale, environ 10 m² pour le mobilier, le guichet et l'accueil du public
- Un espace pour recevoir des rayonnages bibliothèque
- Un espace lecture/travail sur tables
- Un local rangement (dépôt de livres, archives...)
- Des sanitaires P.M.R
- Un petit local pour installation d'un coffre-fort pour argent liquide (près du coin poste)

Dans les travaux, seront prévus toutes les mises aux normes actuelles (Incendie, électricité, accessibilité rez de chaussée...), un réseau informatique pour le rez de chaussée, le remplacement des menuiseries extérieures rez de chaussée et étage, les doublages isolants au rez de chaussée ainsi que les finitions (sols, faux plafonds, peintures).

Dès qu'il sera averti de sa retenue pour ce projet, le Maître d'œuvre devra fournir rapidement une estimation détaillée de l'opération.

Date prévisionnelle de réalisation des travaux :

- Deuxième semestre 2021 pour une livraison avant la fin de l'année 2021

Estimation prévisionnelle des travaux :

- 120 000 € HT hors M.O.

Mission de Maîtrise d'œuvre :

- AVP
- EXE
- PRO
- DCE
- ACT
- VISA
- DET
- AOR
- Relevé du bâtiment actuel, plans

Documents joints :

- Plans du bâtiment (s/sol, rdc, étage)

Documents à fournir lors de la remise des offres :

- Références de réalisations similaires (agence postale/bibliothèque)

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :10.....

Jean Marie GALLINARO propose que l'on remette un coup de propre sur les façades du bâtiment. Thomas MARTY propose aussi que l'on fasse quelques travaux à l'étage, et que l'on prévoit le mobilier pour la bibliothèque. Guy ROUCHON que l'on remplace les persiennes par des volets roulants.

11. Dossier DETR vestiaires / stade

TRAVAUX STADE

Lors d'une visite des locaux des vestiaires et du stade, le président d'Ajain foot, M. Motte nous a fait part de certains dysfonctionnements :

L'éclairage du stade est insuffisant malgré des lampes énergivores. Des devis de remplacement pour des éclairages "leds" ont été demandés aux entreprises A.E.L. et Paroton.

Les éclairages extérieurs des vestiaires ne fonctionnent plus ou sont cassés. Des devis sont demandés aux entreprises A.E.L. et PAROTON pour leur remplacement

Le Chauffe-eau Gaz des vestiaires est en fin de vie, le remplacement des pièces est devenu impossible. Des devis de remplacement à l'identique ont été demandés aux entreprises Trullen et Paroton

Le chauffage des vestiaires est en partie hors fonction : un ventilo-convecteur ne fonctionne plus et le deuxième est également en fin de vie un devis a été demandé à l'entreprise PAROTON

L'espace "buvette" des vestiaires a été régulièrement dégradé par vandalisme et il n'est pas isolé thermiquement. Un devis a été demandé à l'entreprise Avignon pour le remplacement de la grande porte et pour la réfection et l'isolation des parois extérieures

DEVIS				
	Ent. A.E.L.	Ent. Paroton	Ent. Trullen	Ent Avignon
Chauffe eau		8 812,84 € HT	9 645,59 € HT	
		10 575,41 € TTC	11 574,71 € TTC	
Eclairage stade (a diviser par 2 pour moitié du terrain)	18 270,00 € HT	5 618,24 € HT		
	21 924,00 € TTC	6 741,89 € TTC		
Eclairages extérieurs	483,00 € HT	462,31 € HT		
	579,60 € TTC	554,77 € TTC		

Chauffage vestiaires		4 149.56 € HT		
		4 979.48 € ttc		
Local buvette				8519.95 €HT
				10223.94 € TTC

Proposition de retenue des entreprises :

		HT	TTC
Chauffe eau:	Paroton	8 812,84 €	10 575,41 €
Eclairage stade (moitié du terrain):	Paroton	2 809.12 €	3 370.94€
Eclairage extérieurs	Paroton	462,31 €	554,77 €
Chauffage vestiaires	Paroton	4 149.56 €	4 979.48 €
Local buvette	Avignon	8 519.95 €	10 223.94 €
TOTAL Travaux		24 753.78 €	29 704.53 €

Contre :1.....

Abstention :0.....

Pour :9.....

Questions diverses

GRAND GUERET, EAU ET ASSAINISSEMENT

En application de l'article 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 les compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines ont été obligatoirement transférées aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020.

Suite à ce transfert législatif des compétences obligatoires en matière d'eau potable, la com d'agglomération du grand Guéret a adhéré au 1er janvier 2020 aux syndicats intercommunaux en lieu et place des communes qui en étaient membres précédemment et ce, en application de l'article L 5216-7 IV du code des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 5216-7 IV du code Général des Collectivités Territoriales, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), le représentant de l'état peut autoriser la com d'agglomération à

se retirer du syndicat au 1er janvier de l'année qui suit la date du transfert de la compétence, dans les conditions prévues au 1er alinéa du même I

Les conditions financières et patrimoniales du retrait de la com d'agglo sont déterminées par la suite, par délibérations concordantes du conseil de l'agglo et de l'organe délibérant du syndicat mixte. A défaut d'accord, ces conditions sont arrêtées par le représentant de l'état.

En application de l'article 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 les compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines ont été obligatoirement transférées aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020.

Depuis l'entrée en vigueur, le 29 décembre 2019, de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique et de son article 14, la délégation de tout ou partie de ces trois compétences, par une com d'agglo à une ou plusieurs de ses communes membres qui le demanderait par délibération de leur conseil municipal, est devenue possible.

La commission travaux s'est prononcée à 8 voix pour et une voix contre

QUESTIONS DIVERSES

Mr TRUNDE propose un devis pour réaliser les travaux et tester la réfection des chemins. IL est décidé de lui demander un devis pour 500mx2 de routes pour un essai

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :10.....

Le PEDT plan pour les mercredis est à revoir. M FAYARD en informe A COURTY

Un habitant de PUYGAILLARD demande un rajout de poteau pour de l'éclairage public. JP GOEDEFROY, A TEXIER, G ROUCHON se rendront sur place pour juger de l'utilité ou non de cette demande.

La boucherie de Sainte-feyre a demandé une autorisation de commerce ambulant le mercredi de 16 h 30 à 19 h.

Contre :1.....

Abstention :2.....

Pour :7.....

L'association PART SI PART LA propose un atelier d'art thérapie musique le mardi matin. Cet atelier est à destination des personnes atteintes de cancers. Un accord de principe est accordé.

Tableau de l'Eglise : de nombreuses questions restent en suspens pour traiter le tableau de l'Eglise. Possibilité de faire des photos toutes les semaines pour juger l'évolution, le changer de place mais où le mettre ?

Poubelles sur la place de la poste :

M FAYARD appelle EVOLIS pour demander s'il est possible de les placer ailleurs

Marché de Noël : la décision de maintenir le marché de Noël se pose, il est décidé d'attendre le 1^{er} décembre pour statuer. Le repas des aînés est annulé, les bénéficiaires recevront des colis.

Un médecin a rencontré G Rouchon, M Fayard, S Cadillon et I Deville, il voudrait reprendre la patientèle de JL Bernard. Il propose un mi-temps, désirerait une assistante, une salle d'échographie et ne ferait pas de visite à domicile.

Il nous a fait ensuite savoir que dans la situation actuelle de confinement il reportait sa visite chez JL Bernard et son éventuelle arrivée à Ajain.

On lui a répondu que ce n'était pas exactement ce qu'on désirait et que ses exigences semblaient trop importantes par rapport à un mi-temps. Affaire à suivre.

Compte rendu